

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 AOÛT 1881.

Prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale ⁽²⁾, par M. LESOINNE.

MESSIEURS ,

La section centrale pour l'examen du projet de loi sur l'exécution de divers travaux publics, m'a chargé de vous présenter le rapport sur le projet de loi ayant pour objet d'accorder une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer de Marchienne-au-Pont à Erquelinnes.

La section centrale admet les motifs, allégués par le Gouvernement en faveur de ce projet, et vous en propose l'adoption, à l'unanimité.

Le Rapporteur,
CH. LESOINNE.

Le Président,
N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Projet de loi, n° 510.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. LE HON, CH. ROUSSELLE, LESOINNE, LOOS, VEYDT et OSY.
